

Ablis, le 23 juin 2025

DECISION DU MAIRE – n°12/2025

Objet : Demande de subvention relative au financement du Chef de projet Petites Villes de Demain

Le Maire de la Commune d'Ablis,

Vu la circulaire de la Préfecture des Yvelines en date du 3 février 2022 relative à l'appel à projets pour l'attribution de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au titre de l'année 2022,

Vu la délibération n° DEL 001-02-2022 du Conseil municipal en date du 17 février 2022 relative aux délégations du maire,

Vu la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain signée le 16 juillet 2021,

Vu la convention Petites Villes de Demain signée le 16 juin 2023, en particulier notamment son annexe 1 relative au financement du chef de projet, en vertu de la délibération n°DEL 16-06-2023 en date du 1^{er} juin 2023,

Vu la convention 2022-56 relative à l'attribution d'une subvention au titre du Fonds National d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), signée en date du 24 novembre 2022, et notamment son préambule rappelant le caractère pluriannuel du programme et son article 3 relatif à la durée de la convention et aux modalités de renouvellement,

Considérant qu'il y a lieu de solliciter un avenant de renouvellement pour l'année 2025 de la convention n°2022-56, compte tenu de la poursuite du programme Petites Villes de Demain,

DECIDE

La commune d'Ablis présente un dossier de demande de subvention dans le cadre du renouvellement de la convention n°2022-56 pour le FNADT 2025,

Le plan de financement établi pour l'année 2025 est le suivant :

ANNEXE FINANCIERE de ABLIS – PVD- 78 (Année 2025)

Contrat débutant le 15/12/2021

BUDGET PREVISIONNEL : DEPENSES			BUDGET PREVISIONNEL : RECETTES		
Nature des dépenses	Montant HT	Montant TTC	Financiers	Montant de la contribution sollicitée (M€)	Taux de participation (%)
Salaire annuel	15 300,00 €	15 300,00 €	Banque des Territoires ANCT (FNADT)	23 937,00 €	75,00 %
Primes (IFSE et CIA)	6 736,00 €	6 736,00 €	Autofinancement	7 979,00 €	25,00 %
Charges patronales	9 880,00 €	9 880,00 €			
COÛT TOTAL	31 916,00 €	31 916,00 €	MONTANT TOTAL	31 916,00 €	100,00%

Le Maire

J.-F. SIRET

